

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville 1550, D'Estimauville Avenue Québec Québec

G1J 0C7

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution TPSGC/PWGSC 601-1550, Avenue d'Estimauville Québec Québec G1J 0C7

Title - Sujet			
Plaques de substitution balistiq	ues		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
W7701-196912/A		2018-06	5-18
Client Reference No N° de re	éférence du client	•	
W7701-196912			
GETS Reference No N° de ré PW-\$QCL-042-17425	éférence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME
QCL-8-41044 (042)			
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM			Heure Avancée de l'Est
on - le 2018-08-02			HAE
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7	
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer Id - Id de l'acheteur
Hamel, Jonathan		qc	21042
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No.	N° de FAX
(418) 649-2806 ()		(418) 648-2209	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service RDDC-R et D Défense Canada- DRDC-Defence R & D Canada 2459 ROUTE DE LA BRAVOU Batiment 53 QUEBEC Québec G3J1X5 Canada	es et construction: -Valcartier -Valcartie		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
voir doc		
Vendor/Firm Name and Address	•	
Raison sociale et adresse du fournisseu	r/de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone		
Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm		
(type or print)		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/		
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	actères d'imprimerie)	
Signature	Date	



$\begin{array}{c} \text{File No. - N$^\circ$ du dossier} \\ QCL\text{--}8\text{--}41044 \end{array}$

Table des matières

PARTIE :	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	BESOIN	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	3
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	Procédures d'évaluation	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PIÈCE JO	DINTE 1 DE LA PARTIE 4	6
PARTIE !	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE (6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.2	BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	8
6.5	RESPONSABLES	8
6.6	PAIEMENT	9
6.7	Instructions relatives à la facturation	10
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.9	LOIS APPLICABLES	10
6.10	Ordre de priorité des documents	10
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	11
6.12	Instructions d'expedition - Livraison a destination	11
ANNEXE	A	12
ANNIEVE	n.	1.4

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--196912/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--19--6912 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-8-41044

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande n'inclut aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

File No. - N° du dossier OCL-8-41044

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du guide des CCUA

A9130T (2011-05-16) Programme des marchandises contrôlées - Soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre. Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

File No. - N° du dossier OCL-8-41044

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique : deux (2) copies papier Section II : Soumission financière : une (1) copie papier

Section III: Attestations: une (1) copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisationgreening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier QCL-8-41044

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devraient compléter la Pièce Jointe 1 à la Partie 4 « Critères techniques obligatoires » cidessous afin d'identifier la page et/ou la section dans leur soumission technique où les critères sont démontrés.

Le soumissionnaire doit démontrer que sa soumission technique est conforme à chacun des critères techniques énoncés dans la Pièce Jointe 1 à la Partie 4. Pour ce faire, un dessin et/ou une fiche technique et/ou document descriptif de l'équipement proposé doit être fourni avec la soumission. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

Seules les informations contenues dans la soumission seront être prises en considération dans le cadre de l'évaluation des critères techniques obligatoires.

Bien que les soumissionnaires doivent proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes obligatoires décrites dans l'annexe A; à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les critères obligatoires énoncés à la Pièce Jointe 1 à la Partie 4 à démontrer dans la soumission.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix total des articles (Articles 1+2+3+4 = TOTAL) indiqué à l'Annexe B « Base de paiement » sera évalué.

4.1.2.1 Clause du Guide des CCUA

A0222T (2014-06-26), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - Critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

QCL-8-41044

Id de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

1. Substitut #1

Critères no.	Description des critères	Référence d'offre technique (Page et/ou Section)
1.1	• Composite d'aramide T750: 20 couches, 10 kg/m2, PU-film, 200x200 mm	Page: Section:
1.2	• Tuile d'oxyde d'aluminium: 9.0 mm -0/+0.3, 100x100 mm Alotec 98SB, Ceramtec	Page: Section:
1.3	Armure de renfort sur le devant de la tuile.	Page: Section:

2. Substitut #2

Critères no.	Description des critères	Référence d'offre technique (Page et/ou Section)
2.1	Composite d'aramide T750: 12 couches, 6 kg/m2, PU-film, 200x200 mm	Page: Section:
2.2	• Tuile d'oxyde d'aluminium: 8.7 mm -0/+0,3, 100x100 mm Alotec 98SB, Ceramtec.	Page: Section:
2.3 • Armure de renfort sur le devant de la tuile.	Armure de renfort sur le devant de la tuile.	Page: Section:

3. Substitut #3

Critères no.	Description des critères	Référence d'offre technique (Page et/ou Section)
3.1	• Taille du panneau: 200 x 200 mm avec de la tuile de céramique 100 x 100 mm	Page:
		Section:
3.2	• Tuile de céramique: 9.3 mm 3M Silicon Carbide Grade T+, tolérance pour	Page:
	l'épaisseur +/- 0.1 mm, 0.5 mm,	Section:
		Page:
3.3	• Plaque d'époxy renforcée de fibres des deux côtés de la céramique.	
		Section:
	• Cupport : 62 couches de Dynasma LIDOO	Page:
3.4	Support : 62 couches de Dyneema HB80.	
		Section:

File No. - N° du dossier OCL-8-41044

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ciif/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail. Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des «soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-196912/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-19-6912

N° de la modif - Amd. No.

QCL-8-41044

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID OCL042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles conformément au besoin décrit à l'annexe « A » et à sa soumission technique intitulée _____, en date du ___

Clauses et conditions uniformisées 6.3

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditionsuniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 avril 2019 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2019.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Jonathan Hamel

Titre: Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Adresse: 1550, Avenue d'Estimauville, Québec, QC G1J 0C7

Téléphone: 418-649-2806 Télécopieur: 418-648-2209

Courriel: jonathan.hamel@tpsgc-pwgsc.gc.ca

N° de l'invitation - Solicitation No. W7701-196912/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-19-6912

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID OCL042 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier QCL-8-41044

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

nlátán à l'antrai du

Cette se	ection sera complétée à l'octroi du contrat.	
Le charg	gé de projet pour le contrat est :	
		
	ation :	
Adresse	: <u></u>	
Téléphoi	ne :	
	ieur :	
	:gé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du	
contrat. contrat. autorisei	Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas r les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués nent au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.	
6.5.3	Représentant de l'entrepreneur	
Le repré	esentant de l'entrepreneur pour ce contrat est :	
Titre:		
Organisa	ation :	
Adresse	d <u></u>	
	ne :	
Télécopi	ieur :	
Courriel	:	
6.6	Paiement	
6.6.1	Base de paiement	
payé un	ion de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera prix ferme précisé dans l'annexe B « Base de paiement », selon un montant total de	\$

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--196912/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--19--6912 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-8-41044

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.6.3 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétées et livrées conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes - Entrepreneur étranger

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé «Responsables» du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-196912/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-19-6912 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ QCL\text{-}8\text{-}41044 \end{array}$

c)	Annexe A, Besoin;	
d)	Annexe B, Base de paiement;	
e)	la soumission de l'entrepreneur en date du	

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9006C (2012-07-06), Contrat de Défense
G1005C (2016-01-28), Assurances – Aucune exigence particulière
A9131C (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées
B4060C (2011-05-16), Marchandises controlées
B1000T (2014-16-26), Condition du matériel

6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (DDP) – Recherche et Développement pour la Défense Canada, Centre de recherche Centre de Valcartier, situé au 2459 Route de la Bravoure, Building 53, Québec, Québec, G3J 1X5, CANADA, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--196912/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--19--6912 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-8-41044

ld de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE A

EXIGENCE

1. Titre

SUBSTITUTS DE PLAQUES BALISTIQUES

2. CONTEXTE

Ce travail vise à soutenir les efforts continus visant à fournir un avis d'expert aux Forces armées canadiennes (FAC) sur les technologies, les tendances et les capacités de nouvelles plaques de céramiques. L'objectif du travail de Recherche et développement (R et D) est de comprendre et de tester ces substituts dans des conditions spécifiques, puis de mettre à jour nos méthodologies de tests. Pour atteindre cet objectif, RDDC doit acquérir trois différents types de plaques de blindage selon les exigences techniques listées plus bas.

3. ACRONYMS

DRDC Recherche et développement pour la défense Canada

FAC Forces armées canadiennes

4. LES PRE-REQUIS TECHNIQUES

4.1 Substitut #1 – Quantitee requise: 60

- 4.1.1 Composite d'aramide T750: 20 couches, 10 kg/m2, PU-film, 200x200 mm.
- 4.1.2 Tuile d'oxyde d'aluminium: 9.0 mm -0/+0.3, 100x100 mm Alotec 98SB, Ceramtec.
- 4.1.3 Armure de renfort sur le devant de la tuile.
- 4.1.4 Chaque tuile d'oxyde d'aluminium doit être mesurée aux quatre coins et pesée individuellement avant d'être transformée. Pour réduire la variation d'épaisseur, les tuiles doivent provenir du même lot. L'entrepreneur doit fournir le numéro de lot à partir duquel l'oxyde d'aluminium a été fabriqué.

4.2 Substitut #2 – Quantitee requise: 60

- 4.2.1 Composite d'aramide T750: 12 couches, 6 kg/m2, PU-film, 200x200 mm.
- 4.2.2 Tuile d'oxyde d'aluminium: 8.7 mm -0/+0,3, 100x100 mm Alotec 98SB, Ceramtec.
- 4.2.3 Armure de renfort sur le devant de la tuile.
- 4.2.4 Chaque tuile d'oxyde d'aluminium doit être mesurée aux quatre coins et pesée individuellement avant d'être transformée en cible. Pour réduire la variation d'épaisseur, les tuiles doivent provenir du même lot. L'entrepreneur doit fournir le numéro de lot à partir duquel l'oxyde d'aluminium a été fabriqué.

4.3 Substitut #3 – Quantitee requise: 60

- 4.3.1 Taille du panneau: 200 x 200 mm avec de la tuile de céramique 100 x 100 mm
- 4.3.2 Tuile de céramique: 9.3 mm 3M Silicon Carbide Grade T+, tolérance pour l'épaisseur +/- 0.1 mm, 0.5 mm,
- 4.3.3 Plaque d'époxy renforcé de fibres des deux côtés de la céramique.
- 4.3.4 Support: 62 couches de Dyneema HB80.
- 4.3.5 Chaque tuile d'oxyde d'aluminium doit être mesurée aux quatre coins et pesée individuellement avant d'être transformée en cible. Pour réduire la variation d'épaisseur, les tuiles doivent provenir du même lot. L'entrepreneur doit fournir le numéro de lot à partir duquel l'oxyde d'aluminium a été fabriqué.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701--196912/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701--19--6912 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-8-41044

Id de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5. LIVRABLES

Les plaques de substituts doivent être livrées au centre de recherche RDDC-Valcartier à l'adresse suivante:

Recherche et développement pour la défense Canada – Centre de recherches de Valcartier 2459, route de la Bravoure Building 53
Québec (Québec)
G3J 1X5
Canada

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W7701-196912/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W7701-19-6912 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier QCL-8-41044

Id de l'acheteur - Buyer ID $QCL042 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Le contrat sera attribué en dollars canadiens (\$CAD)

Les prix indiqués exclus les taxes applicables.

Article no.	Description de l'article	Quantité	Prix Unitaire*	Prix Étendu*
1	Substitution #1, en conformité avec la section 5.1 de l'annexe A	60	\$	\$
2	Substitution #2, en conformité avec la section 5.1 de l'annexe A	60	\$	\$
3	Substitution #3, en conformité avec la section 5.1 de l'annexe A	60	\$	\$
4	Frais de transport et livraison	1	\$	\$
			TOTAL*	\$

			1
* Devise (Si autre que \$CAD):			
Bien que la livraison soit demandée au plus être offerte est :	tard le 31 Mars 2019, la meilleure d	late de livraison qui	peut
Article 1:	-		
Article 2:	-		
Article 3:	_		